



Colloque de la Section *Japon*  
de la Société de législation comparée

## Réformes récentes du Code civil au Japon : avènement du "Code de l'ère Heisei"?

Mardi 17 mars 2020

Société de législation comparée  
Institut de droit comparé  
Amphithéâtre, 1<sup>er</sup> étage  
28 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris  
10h00 – 12h30

Non seulement la nouvelle version du Code civil japonais issu des réformes de 2017, 2018 et 2019 entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020, mais d'autres modifications ont déjà été annoncées. Ces réformes, passées et futures, dont les préparatifs ont commencé sous l'ère Heisei, donnent un nouveau visage au Code civil originairement promulgué en 1896-1898 et profondément modifié en 1947. Quelles sont les caractéristiques de ce troisième Code civil japonais ?

**Président de la Section *Japon* :**

**Julien Boudon**, professeur de droit public à l'Université de Reims et doyen de la Faculté de droit et de science politique

**Intervenant :**

**Atsushi Omura**, professeur honoraire à l'Université de Tokyo, professeur à l'Université Gakushuin et président du groupe de travail sur le Code civil (la filiation) de la Commission de législation placée auprès du ministère de la Justice

**Discussion animée par :**

**Marie Goré**, professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas, directrice de l'Institut de droit comparé

Inscription obligatoire dans la limite des places disponibles avant le **16 mars 2020** auprès de : [emmanuelle.bouvier@legiscompare.com](mailto:emmanuelle.bouvier@legiscompare.com)

La participation à ce colloque est gratuite.  
Merci de vous munir d'une pièce d'identité.

Conférence validée au titre de la formation continue des avocats.